

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

GUADELOUPE



Session Ordinaire du JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026

VILLE DE BASSE-TERRE

Effectif du Conseil	:	29
Présents	:	26
Absents et Excusé(es)	:	01
Procuratation(s)	:	02

Délibération affichée

Le 05 OCT. 2026

N° d'ordre : 85/2026

Domaine d'intervention : 3.5/ Actes de gestion du domaine public.

L'an deux mille vingt-six et le jeudi vingt-quatre du mois de septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du dix-huit septembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Basse-Terre dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire M. André ATALLAH

La convocation a été affichée en Mairie, le 18 septembre 2026.

PRÉSENTS : M. ATALLAH André, Maire ; - M. GUILLAUME Bernard, 1^{er} Maire-Adjoint ; - Mme RODES Brigitte, 2^{ème} Maire-Adjoint ; M. ISSA Jean-François, 3^{ème} Maire-Adjoint ; - Mme OTTO Julie, 4^{ème} Maire-Adjoint ; - M. BOYAU Alex, 5^{ème} Maire-Adjoint ; - Mme LACROIX Jénia 6^{ème} Maire-Adjoint ; - M. CARRIÈRE Pierre, 7^{ème} Maire-Adjoint ; -Mme - MONLOUIS-NIRELLEP Maddly, 8^{ème} Maire-Adjoint ; -M. MIRRE Jocelyn ; - Mme LYSIMAQUE Maguy ; - M. JEANNETE Joël ; -Mme LESTIN Léna ; - M. RUART Alex ; - Mme RODES Nicole ; - M. TABAR Patrice ; -Mme PELLERIN Alicia ; - Mme JÉRÉMIE Marie-Louise ; Mme RAMASSAMY Betty ; - M. MARCEL Didier ; - Mme BOUCHAUT Cécilia ; - M. LOBEAU Joël ; - Mme EDDO Nathalie ; - M. MUSQUET Jean-Marie ; - Mme PAISLEY Yanetti ; - M. GENDREY Roland : Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : M. FARIAL Harold, Conseiller Municipal (procuratation donnée à Mme JÉRÉMIE Marie-Louise, Conseillère Municipale) ; Mme OUSSELIN Johanna, Conseillère Municipale (procuratation donnée à Mme PELLERIN Alicia, Conseillère Municipale).

ABSENT : M. PERAIN Franck, Conseiller Municipal.

Les 26 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme PÉLLERIN Alicia, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

**DÉLIBÉRATION MODIFIANT LA DÉLIBÉRATION N°41/2025 DU 15 MAI 2025
FIXANT LES TARIFS DE STATIONNEMENT HORS VOIRIE.**

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Maire rappelle que le 15 mai 2025 le conseil municipal s'est prononcé sur les tarifs pour le stationnement hors voirie.

Il indique que cependant, en raison d'une erreur matérielle il a été décidé de fixer ces tarifs uniquement pour l'année 2025, alors qu'il s'agissait de tarifs applicables à compter de 2025.

Il n'y a donc eu aucune modification des tarifs durant l'année 2026.

Aussi, il demande donc de corriger la délibération n°41/2025 en précisant :

Tarifs de stationnement à compter de l'année 2025 et non pour l'année 2025.

TARIFS À COMPTER DE 2025 :

	Année 2025 HT	Année 2025 TTC
Tarif Horaire : HORIZON CARAÏBES 45 MINUTES GRATUITES Facturation par tranche de 15 mn	01,66 €	01,80 €
Tarif Forfait la journée : HORIZON CARAÏBES	05,07 €	05,50 €
Tarif Abonnement (Individuel) : HORIZON CARAÏBES	45,17 €	49,00 €
Tarif Abonnement : HORIZON CARAÏBES (Groupe supérieur ou égal à 30)	30,42 €	33,00€
Tarif Horaire : DDJS - Front de Mer 45 MINUTES GRATUITES Facturation par tranche de 15 mn	01,66 €	01,80 €
Tarif Forfait la journée : DDJS - Front de Mer	08,02 €	08,70 €
Tarif Année (Individuel) : DDJS - Front de Mer	50,70 €	55,00 €
Tarif Abonné (Individuel) : CAPUCINS	45,17 €	49,00 €
Tarif (Individuel) : GERTY ARCHIMEDE	45,17 €	49,00 €
Tarif Abonné (Groupe): GERTY ARCHIMEDE	30,42 €	33,00€

Tarif Abonné (Individuel) : CHAMP D'ARBAUD	45,17 €	49,00 €
Tarif Abonné (Groupe) : CHAMP D'ARBAUD	30,42 €	33,00 €
Tarif Abonné (Individuel) : PICHON	45,17 €	49,00 €
Tarif Abonné (Groupe) : PICHON	30,42 €	33,00 €

DISPOSITIF DÉCISIONNEL LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)
VU la délibération N° 41/2025 du conseil municipal en date du 15 mai 2025 qui fixait
les tarifs de stationnement hors voirie,
CONSIDÉRANT la nécessité de corriger l'erreur matérielle enregistrée dans la
délibération 41/2025 du 15 mai 2025

CONSIDÉRANT l'Exposé des Motifs ci-dessus ;
APRÈS en avoir délibéré,

DÉCIDE À LA MAJORITÉ

SOIT 23 VOIX POUR DONT 02 PROCURATIONS
(M. FARIAL Harold, Mme OUSSELIN Johana)
ET

05 ABSTENTIONS
(M. LOBEAU Joël, Mme EDDO Nathalie, M. MUSQUET Jean-Marie, Mme
PAISLEY Yanetti, M. GENDREY Roland).

ARTICLE 1^{er} : DE CORRIGER l'intitulé de la délibération n°41/2025, comme suit :
DÉLIBÉRATION FIXANT LES TARIFS DU STATIONNEMENT HORS VOIRIE À
COMPTER DE L'ANNÉE 2025 et non pour l'année 2025.

ARTICLE 2 : DE DIRE que les tarifs restent inchangés :

	Tarif HT	Tarif TTC
Tarif Horaire : HORIZON CARAÏBES 45 MINUTES GRATUITES Facturation par tranche de 15 mn	01,66 €	01,80 €
Tarif Forfait la journée : HORIZON CARAÏBES	05,07 €	05,50 €

Tarif Abonnement (Individuel) : HORIZON CARAÏBES	45,17 €	49,00 €
Tarif Abonnement : HORIZON CARAÏBES (Groupe supérieur ou égal à 30)	30,42 €	33,00€
Tarif Horaire : DDJS - Front de Mer 45 MINUTES GRATUITES Facturation par tranche de 15 mn	01,66 €	01,80 €
Tarif Forfait la journée : DDJS - Front de Mer	08,02 €	08,70 €
Tarif Année (Individuel) : DDJS - Front de Mer	50,70 €	55,00 €
Tarif Abonné (Individuel) : CAPUCINS	45,17 €	49,00 €
Tarif (Individuel) : GERTY ARCHIMEDE	45,17 €	49,00 €
Tarif Abonné (Groupe): GERTY ARCHIMEDE	30,42 €	33,00€
Tarif Abonné (Individuel) : CHAMP D'ARBAUD	45,17 €	49,00 €
Tarif Abonné (Groupe) : CHAMP D'ARBAUD	30,42 €	33,00 €
Tarif Abonné (Individuel) : PICHON	45,17 €	49,00 €
Tarif Abonné (Groupe) : PICHON	30,42 €	33,00 €

ARTICLE 3 : DE DIRE que la présente délibération peut dans un délai de deux (02) mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif, peut être saisi par l'application « télerecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Pour expédition conforme au registre des Délibérations

Certifiée exécutoire, compte tenu de

La transmission en Préfecture le

L'affichage et/ou la publication le

Et/ou la notification le

02 OCT. 2026

Fait à Basse-Terre, le

30 SEP. 2026

Le Maire

André ATALLAH

Le Maire,

André ATALLAH